

VILLE D'HAVELUY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de séance : 9 JUIN 2023

Date de convocation : 30 MAI 2023

Date d'affichage : 30 MAI 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 17

Votants : 20

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni à la salle des fêtes municipale sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint + MAYEUX M., 3ème Adjointe + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J. + DELBECQ D.

EXCUSES : MM. PERNAK C. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à MURCIA B. + GARCIA M.

ABSENTS : MM. /

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2023-04-14

OBJET

Modification du règlement de la restauration scolaire municipale

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 13 décembre 2022, il a adopté un nouveau règlement de la restauration scolaire municipale.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à de nombreux oublis de paiement et d'impayés de la part des parents, et à la charge de travail que cela occasionne pour le service de la régie, il propose d'instaurer un paiement à la réservation et, par conséquent, de modifier le règlement de la restauration scolaire municipale comme suit :

Article relatif aux "Modalités d'inscription des enfants" :

- La phrase « Les familles n'ayant pas d'accès à internet pourront effectuer leurs réservations en Mairie les vendredis de 14h à 17h, uniquement sur rendez-vous. » est remplacée par : « **Les familles n'ayant pas d'accès à internet pourront effectuer leurs réservations en Mairie, uniquement sur rendez-vous auprès du régisseur. »**

Article relatif au "Paiement des repas" :

- Les phrases « La facturation est mensuelle. Votre facture est envoyée directement sur votre portail famille. » sont remplacées par : « **Le paiement des repas se fait au moment de la réservation. »**
- La phrase « Les paiements en espèces ou par chèque se font uniquement en Mairie, auprès de Madame Valérie SZCZESNY, régisseur de la cantine, les vendredis de 14h à 17h. » est remplacée par : « **Les paiements en espèces ou par chèque se font uniquement en Mairie, sur rendez-vous auprès du régisseur. »**

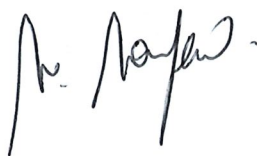
Article relatif à "Annulation des repas" :

- Les phrases « Les absences non signalées ne seront pas déduites de votre facture. Les cas entraînant un décompte du ou des repas sur votre facture sont : » sont remplacées par : « **Les absences non signalées ne seront pas déduites. Les cas entraînant l'attribution d'un avoir pour la réservation d'un autre repas sont : »**
- La phrase « L'absence pour raisons médicales de l'enfant (certificat médical à déposer en Mairie) » est remplacée : « **L'absence pour raisons médicales de l'enfant (certificat médical à transmettre en Mairie dans un délais de 48h après la visite du médecin) ; »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité (20 voix « POUR »), l'ensemble des modifications susmentionnées.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,

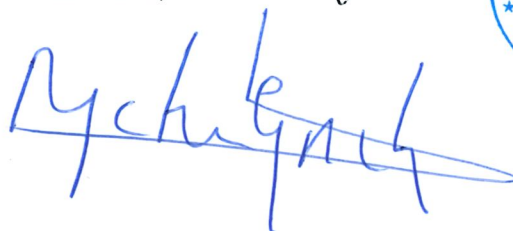


Mariette MAYEUX



Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 13/06/2023
Publiée ou notifiée le 14/06/2023
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire.



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Haveluy
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DELIB20230414
Objet :	Modification du règlement de la restauration scolaire municipale
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-06-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique :	059-215902925-20230609-DELIB20230414-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215902925-20230609-DELIB20230414-DE-1-1_0.xml	text/xml	892 o
Document principal (Délibération) Nom original : DELIB 2023_04_14.pdf Nom métier : 99_DE-059-215902925-20230609-DELIB20230414-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	516.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 juin 2023 à 14h32min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 juin 2023 à 14h34min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 juin 2023 à 14h34min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 juin 2023 à 14h34min27s	Reçu par le MI le 2023-06-13